

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

**Conseil municipal du 25 janvier 2018**

**Compte-rendu de séance**

L'an deux mil dix-huit, le **25 janvier**, le Conseil Municipal de la Commune de RONGÈRES, légalement convoqué le *18 janvier 2018*, s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Madame Michelle BERTHIER**, Maire.

**Etaient présents :**

M. CHIGNOL Lionel, Mme DESSERT Chantal, M. MAITRE Michel, Mme PISSOCHET Catherine, M. PISSOCHET Olivier

**Etaient absents excusés :**

Mme de CHAVAGNAC Isabelle, M. GAUTHIER Bertrand,

**Pouvoirs :** Mme de CHAVAGNAC Isabelle à Mme DESSERT Chantal, M. GAUTHIER Bertrand à Madame Michelle BERTHIER

Le Conseil Municipal désigne Mme Catherine PISSOCHET, secrétaire de séance et Mme GAY Béatrice, secrétaire auxiliaire

---

☞ Approbation à l'unanimité du compte rendu du 7 décembre 2017.

***Encaissement de chèque***

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la réception en mairie d'un chèque de la part de l'association La Cantine d'un montant de 5.90 € (cinq euros quatre-vingt-dix centimes), qui vise au remboursement de la reproduction d'un jeu de clés des locaux de la cantine scolaire, dont la facture a été payée par la commune de Rongères.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'acceptation de ce chèque et sur l'affectation de cette somme sur la section fonctionnement, chapitre 77 - produits exceptionnels, article 7788 - produits exceptionnels divers.

**Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité,**

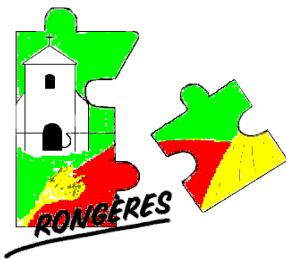
- **accepte** le chèque de l'association La Cantine d'un montant de 5.90 € (cinq euros quatre-vingt-dix centimes) (chèque Crédit Agricole n°8317816 du 18/12/2017)

- **impute cette somme au chapitre 77 - produits exceptionnels, article 7788 - produits exceptionnels divers.**

***Situation de mme Marie Christine BUSSEROLLES, adjoint technique territorial***

Madame le Maire confirme le départ en retraite de Mme Martine ALLAIX, adjoint technique en charge de l'entretien des classes, de la cantine scolaire et du Foyer La Forterre, à compter du 1<sup>er</sup> février 2018.

Comme suite au conseil municipal du 14 novembre 2017 où la question du remplacement de Mme Martine ALLAIX par Mme Marie-Christine BUSSEROLLES, adjoint technique territorial à 7.15/35<sup>ème</sup>, qui avait fait acte de candidature pour le poste vacant, avait été évoquée, Madame le Maire informe avoir sollicité le



## MAIRIE DE RONGÈRES

03150

Comité Technique Paritaire. Celui-ci s'est prononcé favorablement sur l'augmentation des heures du contrat de Mme BUSSEROLLES à 20.5/35<sup>ème</sup> annualisées. Il est à noter que Mme BUSSEROLLES remplacerait Mme ALLAIX tout en conservant ses missions premières d'aide au service à la cantine et d'entretien de la Mairie ce qui permet à la commune de ne pas recruter.

Madame le Maire sollicite donc l'avis du Conseil Municipal sur la confirmation de Mme Marie-Christine BUSSEROLLES sur le poste laissé vacant par Mme Martine ALLAIX à l'occasion de son départ en retraite. Elle demande aussi l'accord des membres présents sur le nombre d'heures du futur contrat de Mme BUSSEROLLES, soit 20.5/35<sup>ème</sup>, sachant que ce contrat comprend les heures qu'elle assurait auparavant en plus du remplacement de Mme ALLAIX.

✚ Après concertation, le conseil municipal, à l'unanimité des membres :

**ACCEPTE** que Madame Marie-Christine BUSSEROLLES remplace Madame Martine ALLAIX sur le poste laissé vacant à l'occasion du départ en retraite de cette dernière ;

**APPROUVE** la suppression du poste de Mme ALLAIX de 16 h annualisées par semaine, et de la modification du poste de Mme BUSSEROLLES qui passe de 7.25/35<sup>ème</sup> à 20.5/35<sup>ème</sup>,

**APPROUVE** le nombre d'heures hebdomadaires proposées, soit 20 h 30 annualisées pour procéder à l'entretien des salles de classe, de la Mairie, du Foyer Socioculturel, de la Cantine, à l'aide au service des repas aux enfants fréquentant la cantine scolaire et à la gestion des états des lieux d'entrée et de sortie concernant le Foyer Socioculturel ;

**DIT QUE** la prise de poste se fera au 1<sup>er</sup> février 2018, date à laquelle Mme ALLAIX fait valoir ses droits à la retraite ;

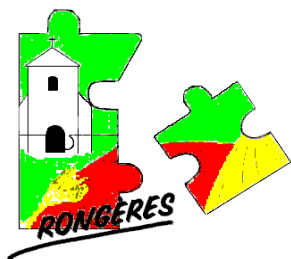
**PRECISE QUE** les heures complémentaires que Mme BUSSEROLLES a réalisées depuis la rentrée scolaire du 4 janvier 2018 jusqu'au 31 janvier 2018 pour remplacer Mme ALLAIX qui soldait ses congés et récupérations avant son départ, lui seront payées intégralement ;

**MANDATE** Mme le Maire pour régulariser la situation de Mme Marie-Christine BUSSEROLLES auprès du Centre de Gestion de l'Allier et de Monsieur le Trésorier.

### **Tableau des effectifs à compter du 1er février 2018**

Madame le Maire reprend la délibération 2018-02 et informe de la nécessité de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> février 2018. Elle précise qu'il convient de supprimer un poste d'adjoint technique territorial puisque Mme BUSSEROLLES qui remplace Mme ALLAIX conserve les heures de son poste précédent.

Elle soumet donc au vote du Conseil Municipal le tableau des effectifs suivant :

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

Grade	Horaire Hebdomadaire	Effectif T / NT
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35 h 00	1 - T
Adjoint technique territorial	35 h 00	1 - T
Adjoint technique territorial	28 h 00	1 - T
Adjoint technique territorial	20 h 30	1 - T
Adjoint technique territorial	16 h 00	1 - T
Adjoint technique territorial	17 h 30	1 - T
Adjoint territorial d'animation faisant fonction de directeur d'A.L.S.H.	35 h 00	1 - T
Adjoint technique territorial (cuisinier de collectivité)	19 h 30	1 - NT
Adjoint technique contrat limité dans le temps lié à un accroissement temporaire d'activité	35 h 00	1 - NT

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur le tableau des effectifs proposé à compter du 1<sup>er</sup> février 2018.

Une précision est demandée concernant la suite du contrat de Dilane BUSSEROLLES. Mme le Maire informe que la fin de son CDD est prévue au 10 juillet 2018. Nous sommes en attente de nouvelles concernant les nouveaux contrats devant remplacer le CUI-CAE. Michel MAITRE pense qu'il faudra prévoir l'organisation de la cantine pour la rentrée de septembre prochain suffisamment tôt pour ne pas se retrouver dans la situation d'urgence de l'an passé.

### **RIFSEEP**

Michel MAITRE, comme suite au dernier conseil municipal, présente un projet d'application du RIFSEEP pour les agents de RONGERES.

Mme le Maire précise que l'avis du Comité Technique Paritaire a été sollicité. Celui-ci est favorable à condition que les agents ne perdent pas leurs acquis. Michel MAITRE précise qu'à ce jour, les agents de la collectivité ne bénéficient d'aucun régime indemnitaire.

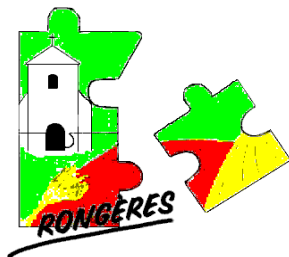
Après discussion, il est décidé de reporter ce point à une prochaine réunion de budget à laquelle les nouveaux élus seront présents et pourront apporter leur point de vue et décider en communauté des modes et bases d'application du RIFSEEP.

### **Travaux communaux - réflexion et propositions pour 2018**

Michel MAITRE propose deux catégories de travaux pour le prochain budget :

- ✚ Travaux de voirie
- ✚ Travaux d'entretien des bâtiments communaux

Et informe de la possibilité de solliciter des aides du Département et de l'Etat (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux) dont les dossiers doivent être déposés avant le 15 février 2018.

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

**TRAVAUX DE VOIRIE****Sollicitation d'une aide du Conseil Départemental de l'Allier - Année 2018***Dispositif de soutien aux travaux de voirie*

**Chemin Rural n°7** : (mitoyenne avec BOUCE) - accès au lieu-dit Le Petit Chambertin et au Grand Vitry depuis la RD 23 ;

**Chemin rural n°9** : chemin reliant le Chemin des Ormes à la RD n°172 ;

**Voie communale n°3** : voie reliant la RD 268 à la RD 23

**Voie communale n°6** : (mitoyenne avec Créchy) Chemin de la Petite Feuillouse ;

Madame le Maire propose :

- De délibérer afin de solliciter le Conseil Départemental de l'Allier pour l'attribution d'une subvention **globalisée sur deux années**, dans le cadre du dispositif de soutien aux travaux de voirie,
- De délibérer pour approuver le devis estimatif des travaux,
- De délibérer pour approuver le plan de financement,

Après délibération et vote avec 8 voix pour, le Conseil Municipal

**ACCEPTE** de solliciter le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention **globalisée sur deux années**, dans le cadre du dispositif de soutien aux travaux de voirie ;

**ACCEPTE** le montant de **30 886.50 € HT** des devis estimatifs des travaux ;

**ACCEPTE** le plan de financement suivant :

Conseil Départemental - soutien aux travaux de voirie	9 265.95 €
Commune	21 620.55 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>30 886.50 €</b>

**TRAVAUX SUR LE BATI COMMUNAL**

Michel MAITRE expose au Conseil Municipal la nécessité d'effectuer des travaux sur le bâtiment communal de la Mairie, des écoles, de la garderie périscolaire et de la cantine.

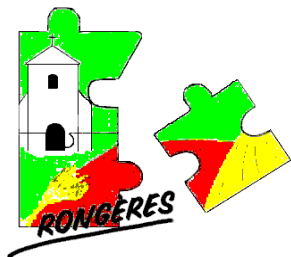
Ces travaux répondent à deux critères :

**Travaux d'amélioration thermique et hygiénique**

Changement de vieilles menuiseries (portes et fenêtres) afin de répondre à une isolation plus performante et à des normes d'hygiène actuelles. Réfection du parquet en bois de la salle de classe du cycle 2, parquet qui ne respire plus et engendre de mauvaises odeurs dans la classe.

**Travaux de sécurité**

Nécessité de reprendre certaines pièces de la charpente de l'école des Erables fortement exposées aux intempéries et menaçant la sécurité des élèves, des enseignants et du personnel scolaire.

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

**Sollicitation d'une aide du Conseil Départemental de l'Allier - Année 2018***Dispositif de soutien aux travaux sur le bâti*

Madame le Maire propose :

- De délibérer afin de solliciter le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention **globalisée sur deux années** dans le cadre du dispositif de soutien aux travaux sur le bâti concernant des travaux de mise en sécurité et d'amélioration thermique aux écoles, à la mairie, à la garderie périscolaire et à la cantine scolaire,
- De délibérer pour approuver le devis estimatif des travaux,
- De délibérer pour approuver le plan de financement,

Après délibération et vote avec 8 voix pour, le Conseil Municipal

**ACCEPTE** de solliciter le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention **globalisée sur deux années** dans le cadre du dispositif de soutien aux travaux sur le bâti concernant des travaux de mise en sécurité et d'amélioration thermique aux écoles, à la mairie, à la garderie périscolaire et à la cantine scolaire ;

**ACCEPTE** le montant de **35 317.69 € HT** des devis estimatifs des travaux ;

**ACCEPTE** le plan de financement suivant :

Conseil Départemental - soutien aux travaux sur le bâti 30 %	10 595.31 €
DETR - travaux d'entretien sur les équipements publics existants	7 169.49 €
Commune	17 552.89 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>35 317.69 €</b>

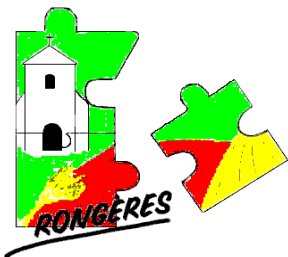
**Sollicitation d'une aide D.E.T.R. - Année 2018***Dispositif de soutien aux gros travaux d'entretien sur les équipements publics existants*

Madame le Maire propose :

- De délibérer afin de solliciter l'aide de l'Etat pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DETR pour soutien aux gros travaux des équipements existants aux écoles, à la mairie, à la garderie périscolaire et à la cantine scolaire,
- De délibérer pour approuver le devis estimatif des travaux,
- De délibérer pour approuver le plan de financement,

Après délibération et vote avec 8 voix pour, le Conseil Municipal

**ACCEPTE** de solliciter l'aide de l'Etat pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DETR pour soutien aux gros travaux des équipements existants aux écoles, à la mairie, à la garderie périscolaire et à la cantine scolaire,

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

ACCEPTE le montant de **35 317.69 € HT** des devis estimatifs des travaux ;

ACCEPTE le plan de financement suivant :

Conseil Départemental - soutien aux travaux sur le bâti 30 %	10 595.31 €
DETR - travaux d'entretien sur les équipements publics existants	7 169.49 €
Commune	17 552.89 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>35 317.69 €</b>

En aparté, Michel MAITRE informe également avoir sollicité M. RATINIER, électricien, pour déplacer la commande de chauffage au Foyer Socioculturel.

### **Bons d'achat au personnel communal**

Madame le Maire sollicite les élus présents afin de trouver une date pour la présentation des vœux aux agents et revient sur l'achat de « bons cadeau » à remettre au personnel communal à cette occasion.

Madame le Maire,

- Considérant le travail effectué par les agents communaux tout au long de l'année 2017,
- Considérant que les agents de la commune de RONGERES n'ont perçu aucune Indemnité d'Administration et de Technicité ni aucune autre prime en 2017,

Propose au conseil municipal :

- d'octroyer à chaque agent un bon d'achat d'une valeur de 100 €, soit 900 € pour 9 agents.

Après concertation, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

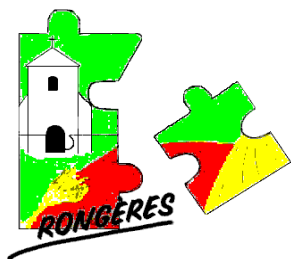
- **ACCEPTE** d'offrir un bon d'achat d'une valeur de 100 € à chaque agent communal;
- **DIT que** les agents concernés sont : Martine ALLAIX, Dilane BUSSEROLLES, Marie-Christine BUSSEROLLES, Isabelle DRIGEARD, Béatrice GAY, Didier GROSELLER, Jean-Yves LEBAS, Marie-Christine PERRIN, Amandine PUY
- **IMPUTE** cette somme à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » ;
- **MANDATE** Madame le Maire pour réaliser les démarches nécessaires.

La date retenue pour la cérémonie avec les agents est le jeudi 8 février 2018 à 18 heures en Mairie.

### **Elections partielles à RONGERES**

Madame le Maire informe avoir reçu l'arrêté de convocation des électeurs aux élections partielles suite aux sept démissions reçues depuis le début du mandat.

Le 1<sup>er</sup> tour se déroulera le dimanche 25 février prochain, de 8 heures à 18 heures. En cas de 2<sup>ème</sup> tour, celui-ci se déroulera le dimanche 4 mars, aux mêmes horaires.

**MAIRIE DE RONGÈRES**

03150

Les candidats intéressés sont appelés à déposer leur candidature en Sous-Préfecture de VICHY avant le 8 février 2018 dernier délai.

Bertrand GAUTHIER, Catherine PISSOCHET et Olivier PISSOCHET souhaitent être présents au bureau de vote du 25/02 si possible de 8 h à 10 h 30. Le planning sera revu à une prochaine réunion.

**QUESTIONS DIVERSES**

Lionel CHIGNOL demande à Mme le Maire si la Communauté de Communes a pris la compétence GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Mme le Maire répond que cela est en cours.

Michel MAITRE souhaite savoir à qui appartient le parking de la Maison de Santé à Varennes sur Allier car celui-ci est en très mauvais état. Mme le Maire l'informe qu'il soit appartenir à la Communauté de Communes.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 19 h 30.

<b><u>Le Maire</u></b> Michelle BERTHIER	Lionel CHIGNOL	Isabelle de CHAVAGNAC  <i>Absente - pouvoir à Chantal DESSERT</i>
Chantal DESSERT	Bertrand GAUTHIER  <i>Absent - pouvoir à Michelle BERTHIER</i>	Michel MAITRE
Catherine PISSOCHET	Olivier PISSOCHET	